



Séance	Assemblée technique 50 mètres – procès-verbal
Date	21 mars 2013, 20 heures
Lieu	La Corbaz, Buvette du stand
Sections	Présentes : 15 avec 25 délégués Absentes : 1 (Marly)
Comité	Présents : 5 = Daniel Roubaty (Président), Roland Bertschy, Stéphane Broillet, Jacques Moullet (Procès-verbal), Patrice Rossier Excusés : 1 = Anton Cotting
Invités	Aucuns

Thème	Suite ?
<u>1. Constitution de l'assemblée</u> <ul style="list-style-type: none">• D. Roubaty salue les délégués et les remercie de consacrer du temps à cette assemblée. Il remercie également la société de La Corbaz qui nous reçoit ce soir.• Avec 30 votants, la majorité est fixée à 16. Le secrétaire fonctionnera comme scrutateur.	
<u>2. Procès-verbal du 22.03.2012</u> <ul style="list-style-type: none">• Le procès-verbal a été mis à disposition sur le site internet 7 jours avant l'assemblée.• Le procès-verbal du 22.03.2012 est approuvé à l'unanimité.	
<u>3. Règlement Maîtrises FR décentralisées</u> <ul style="list-style-type: none">• Ce règlement met à jour une version ancienne. Il sera traduit et publié sur internet.• La principale nouveauté est la perception d'une taxe de finale de CHF 10.— (comme à la C10m, elle est due aussi en cas de non-participation ou de retrait tardif). En 2011, on avait déjà augmenté le prix pour financer les frais de finale (spécialement centimes de sport). Cette adaptation est insuffisante puisque le nombre de matches de sélection tirés est nettement à la baisse (de 270 à 200), ce qui pèse sur la rentabilité.• Cottens se demande comment se déroulera le concours s'il y a très peu de participants, par exemple moins de 8 en catégorie junior. Le Comité est conscient du problème. Il est prévu au règlement que le responsable du concours décide des finales à tirer en fonction du nombre de tireurs ayant participé aux sélections. L'intention du comité est de donner aux juniors un maximum d'occasions de concourir. Dans ce cas, on tirera toujours le match complet (qualification + finale).• Pour les seniors couché, il y a lieu de prévoir une finale ISSF après la qualification.• La participation à la finale permet de collecter des points qui donnent droit à une médaille, puis à une pendule. Bien que l'utilité de la médaille soit discutable, on la maintient puisqu'elle fait partie du concept du fonds de maîtrises. La situation sera à revoir si le fonds à l'époque constitué par M. Butty s'épuise.• Au vote, le règlement est accepté par l'assemblée, avec 2 abstentions.	
<u>4. Championnat de groupes</u> <ul style="list-style-type: none">• Là également, une taxe de finale sera perçue vu que le concours est déficitaire. On	



Thème

Suite ?

connaît déjà cette taxe à la C10m.

- Le comité prend la température de l'assemblée au sujet des médailles, qui sont très coûteuses : devrait-on les remplacer par un challenge. On tient assez aux médailles. Si un challenge les remplace, alors on devrait revenir en arrière sur la taxe de participation.
- Cottens a demandé que l'on examine le raccourcissement du temps de tir de 5 minutes par tireur (les nouvelles règles ISSF réduisent les temps de tir). Le comité est d'avis qu'il faut en rester à la version actuelle qui est calquée sur le programme de la finale suisse. De plus, le temps concédé permet d'échanger un tireur si nécessaire. L'assemblée partage cet avis.
- Au vote, le règlement est accepté par l'assemblée, avec 3 abstentions.
- Les dispositions d'exécution ont un seul changement, soit une précision au sujet des conditions de participation des juniors.

5. Entraîneur Relève et équipe cantonale

- PA Roche fonctionne encore comme coach cantonal pour l'année 2013.
- M. Zürcher a déjà des contacts pour l'organisation d'entraînement. Il invite les sociétés à s'adresser à lui pour tout type d'appui.
- Le programme et les adresses figureront sur le site.

6. Tir fribourgeois de Maîtrise

- P. Rossier explique qu'on n'a plus pu tirer la Maîtrise fribourgeoise depuis 1991. Il est illusoire d'organiser un tir cantonal « complet » (recul de participation).
- Il y a certainement un intérêt sportif pour un tir de maîtrise, mais qui peut libérer du temps pour organiser un tel événement ? quel serait son coût ? sa rentabilité ?
- Le comité SFTS est à l'écoute des sociétés. S'il y a intérêt, on peut en discuter.

7. Concours fédéral de sociétés 2013 (dates)

- Il a lieu à La Corbaz, les 30,31.08 et 01.09.2013, tir avancé le 10.08.2013.
- A. Doutaz, président de La Corbaz, souhaite déjà bienvenue aux tireurs. Il indique que les 30 et 31.08 seront chargés, vu l'organisation le même jour d'un tir à 300m à Belfaux.

8. Concours fédéral de sociétés 2014 (lieu)

- La section de Corpataux aimerait retarder son tour d'une année. La Roche donne son accord de principe pour prendre la place laissée libre.

9. Calendrier C50m

- Le calendrier remis est définitif, avec l'adjonction des dates du concours de sociétés.
- Le document sera disponible sur le site internet ces prochains jours.

10. Propositions et divers

- Les propositions de discussion de la société de Cottens ont été abordées en cours de séance. Le comité n'a pas d'autres points à mettre en discussion.
- Les décentralisés fédéraux sont à commander directement au responsable suisse.
- Le matériel a été remis pour les concours cantonaux. Les sections veilleront à rendre les décomptes sur excel, et avant le 15 octobre (pour permettre facturation à temps).
- On attend au moins 30 participants au tir d'incitation.

La séance est clôturée à 21 heures 30.

Jacques Moullet, Secrétaire